**Réunion 3 du groupe thématique**

**Lisibilité des fonds et des dispositifs financiers**

**12 décembre 2018 de 14h00 - 16h00 - visioconférence**

En présence de : Maxime Grange, Laurine Pheso, Sandrine Guillé et Gaëlle Le Bloa

Excusés : Muriel Bourguignon Vial, Audrey Goguillot, Estelle Amavet, Renaud Dausse, Loïc Gargari, Franck Forestier

*Au regard de son investissement dans d’autres groupes de travail, Julie Privat se retirer du groupe « Lisibilité des fonds et des dispositifs financiers ». De plus, Renaud Dausse quitte son poste fin décembre et se retire ainsi du réseau.*

**Compte rendu des échanges**

* **Comité de pilotage de suivi de l’animation de Réseau Espaces Valléens**

Le 29 novembre, le comité de suivi a validé la poursuite de l’animation du Réseau par le groupement Génope-Alpaconseil.

Un point d’avancement de chaque groupe de travail a été fait. Les productions et dynamiques autour de ces groupes ont été salués.

Une charte graphique a été déclinée pour avoir une cohérence dans les productions des différents groupes (logo + couleurs + typo).

* **Plateforme de capitalisation et travaux du groupe lisibilité des fonds**

Le groupe a déjà atteint une partie de ces objectifs en enrichissant la plateforme et en mettant un place un système de veille.

* Sandrine Guillé a complété le tableau collaboratif par des ressources issues des productions du réseau rural Provence Alpes Côte d’Azur (travaux de 2016).
* Emmanuelle Pascual va créer un espace « Ingénierie financière » dans la boite à outils de la plateforme pour rendre plus accessible au réseau les productions du groupe de travail.
* Sandrine intégrera, en janvier, dans cet espace de la « boite à outils », ouvert à tous, les éléments produits par le groupe qui sont actuellement accessibles dans l’espace de travail du groupe :
* La carte mentale (en lecture seule) qui sera renommée « Quels financement complémentaires par thématique ? »
* Le diaporama sur les fonds privés en pdf
* Le tableau actuel sur les fonds privés mis en forme en pdf ; il sera proposé aux membres du réseau d’informer par mail Sandrine et Emmanuelle pour tout enrichissement qui sera fait dans l’avenir directement par l’un de ces modérateurs.
* **Lisibilité des fonds privés**

Concernant l’approche sur les fonds privés, il ne reste qu’à s’approprier les éléments produits par Maxime et à enrichir le tableau coopératif au fil de l’eau.

* **Document de méthode sur les étapes de réalisation d’un projet en matière d’ingénierie financière**

Après échange, il semble pertinent de s’engager dans la création d’une fiche méthode afin d‘aider les chefs de projet dans l’ingénierie financière. Bien que les chefs de projets montent en compétence au fur et à mesure, de manière empirique, ce document permettrait d’être plus rapidement opérationnel.

Il s’agirait d’éléments de méthode « Comment construire un bon projet » pour des projets de dimension publique (et non spécifique au programme Espace Valléen) qui intégrerait les dimensions suivantes :

* L’ingénierie financière : de quoi s’agit-il ?
* Comment déposer un dossier
* Les obstacles rencontrés par les porteurs de projet
* Intégrer la dimension évaluation.
* Faire référence aux ressources de la plateforme : carte mentale, documents en ligne…
* Parmi les questions qui doivent être aborder dans ce guide :
* L’avance de trésorerie : comment répondre à cela ?
* L’autofinancement : avec apport de pistes (prêt d’honneur, …)
* La question du projet de territoire et non des opportunités de financement
* Les points de vigilance sur les projets qui nécessitent des démarches relatives à la propriété d’un terrain de réalisation, des études d’impact, la modification d’un PLU pour la mise en œuvre d’un projet.
* Les besoins en fonctionnement nécessaire qui ne sont pas forcément pris en charge dans les dispositifs. Exemple : suivi de projet à intégrer dans le cadre du projet.
* Prévoir de traiter les questions spécifiques à certaines thématiques : construction, études, …

L’approche du document créé par le Réseau rural PACA est pertinente bien que plus adaptée aux projets portés par des opérateurs privés (ce qui est rarement le cas pour les opérations EV).

Concernant la dimension « Montage d’un projet de territoire », il est indiqué qu’il n’y a plus de besoins à ce jour car les projets arrivent à maturité. Un tel document pourrait être nécessaire avant la reconduction du dispositif E.V. A voir en fonction des choix sur la nouvelle programmation.

Sandrine Guillé se penche sur une trame de base pour en échanger lors de la prochaine réunion du groupe

* **Diffusion des travaux au reste du collectif Réseau EV**

Le faire en deux temps :

* Informer l’ensemble des membres du réseau de l’intégration d’un onglet « ingénierie financière » dans la boite à outils accessible par tous par mail.
* Proposer de manière régulière une sorte de mail « actualité trimestrielle, mensuelle afin un fléchage sur des thématiques spécifiques « Quelles pistes de financement par thématique ? »

Mail avec une entrée par un exemple : Vous cherchez des pistes de financement sur les hébergements touristiques : pistes dans la carte mentale.

* **Problématiques particulières**
* Laurine Pheso évoque un **souci de mutualisation sur les dossiers de financement** générant des complexités pour les projets EV. Sandrine Guillé précise que chaque partenaire à son règlement financier spécifique. Une concertation entre financeurs est engagée en copil local et au moment de la programmation (instances de programmation de la CIMA et du POIA). Malgré tout, chaque financeur retient des types de financement spécifiques. Pour les éléments techniques, c’est homogène mais sur les pièces à fournir cela reste spécifique en fonction de la dimension financée. Malgré de nombreuses réflexions sur ce point, il semble impossible à ce jour d’avoir un guichet unique. Seul le FEADER intègre ce fonctionnement mutualisé.
* Laurine Pheso évoque également une question relative à la sous-évaluation d’une opération en POIA, comment peut-elle recalculée le co-financement Région de l’opération ? Sandrine verra directement avec Laurine. La question centrale est **comment ajuster les financements d’un dossier sous-évalué ou surévalué ?**
* Sandrine Guillé signale le **nouveau règlement financier de la Région SUD** Provence-Alpes-Côte d’Azur composé d’une soixantaine de page. Didier Le Gall a envoyé un mail précisant les changements majeurs. Cela concerne notamment le retour au calcul des financements au prorata, la question des délais (dépôt de dossier, éligibilité des dossiers + régulation.

Cette actualité sera mise dans la plateforme avec renvoi vers le site de la Région.

* **Prochaines réunions du groupe**

Date prochaine réunion du groupe : début février. Un sondage en ligne permettra de définir cette date.